

Epargne et prévoyance

3 bonnes raisons
de placer de l'argent
sur un 3^e pilier A



Mais c'est quoi au juste le 3^e pilier?

Le 3^e pilier fait partie de notre système de prévoyance qui comprend 3 piliers.

1^{er} pilier

C'est la prévoyance étatique obligatoire constituée de l'AVS* et l'AI**

Elle couvre les besoins vitaux à l'âge de la retraite et en cas d'invalidité et de décès.

2^e pilier

C'est la prévoyance professionnelle, obligatoire pour tout salarié et facultative pour l'indépendant.

Elle est composée de la LPP (Loi sur la Prévoyance Professionnelle) et la LAA (Loi sur l'assurance accident).

3^e pilier (3A et 3B)

C'est la prévoyance individuelle facultative qui permet de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers pour combler les lacunes de prévoyance.



Qu'est-ce qui différencie le 3^e pilier A du B ?

Le 3^e pilier A (lié) sert avant tout à accumuler de l'argent pour votre retraite et offre des **avantages fiscaux intéressants**. La prime versée est déductible des impôts chaque année, jusqu'au plafond fixé par la loi.

Le 3^e pilier B (libre) vous laisse davantage de liberté pour couvrir des besoins complémentaires au pilier 3A. Il ne fait l'objet d'aucune limite de montant. Les cotisations effectuées pour le pilier 3B ne sont toutefois pas déductibles des impôts.



D'accord, mais la retraite c'est encore loin

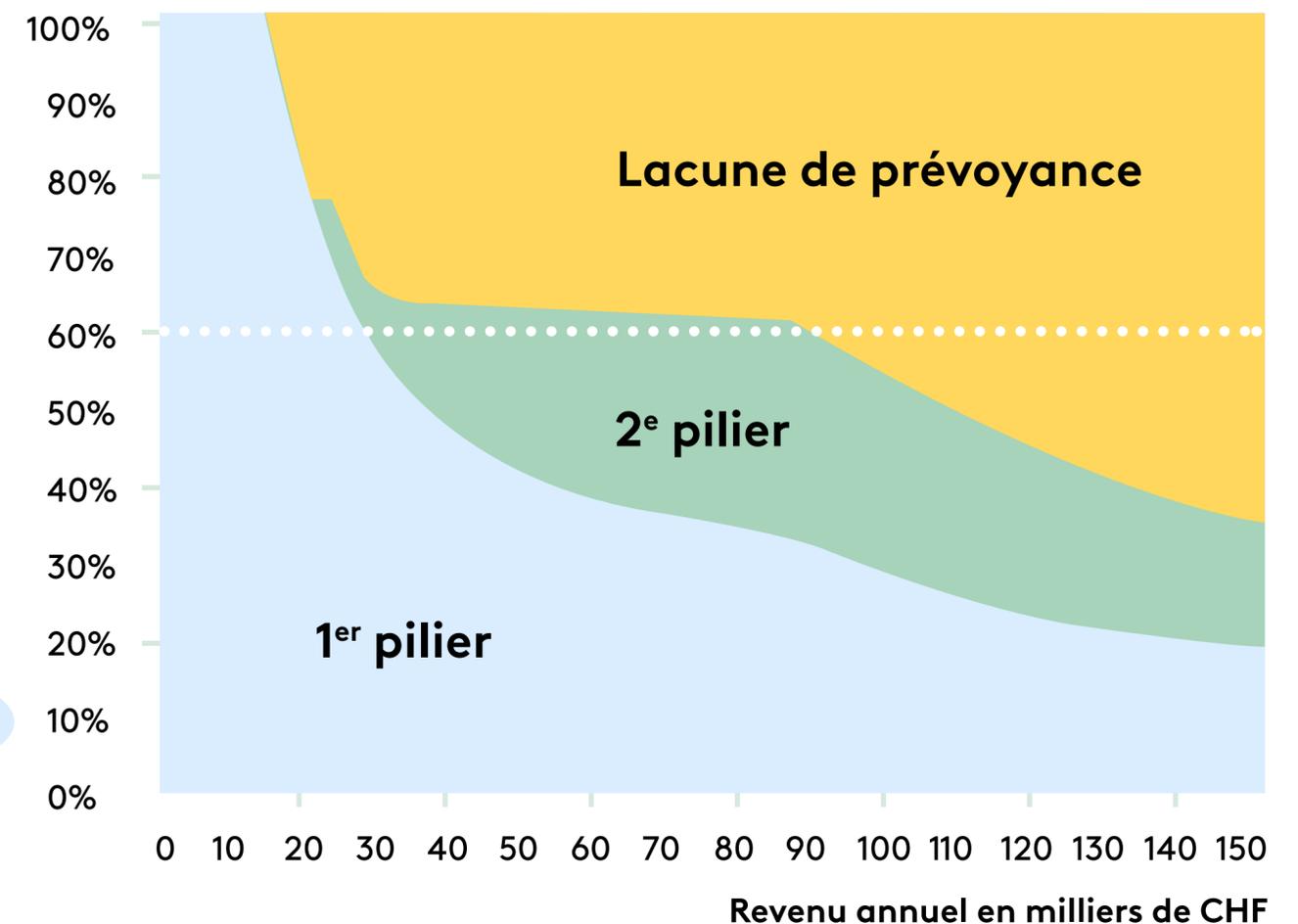
Oui, la retraite est peut-être encore loin dans votre cas, mais saviez-vous que...

Avec les 1^{er} et 2^e piliers vous toucherez environ **60% de votre dernier salaire** à la retraite. Est-ce vraiment suffisant pour vivre ?

Bien que cela puisse aider à maintenir votre niveau de vie, d'autres mesures seront probablement nécessaires pour garantir un revenu satisfaisant. Vous pouvez améliorer votre situation financière en optant pour un 3^e pilier A.



Rente de retraite en %
du revenu (salaire)



Les 3 bonnes raisons d'ouvrir un 3^e pilier A

Vos principaux avantages:

1. Épargnez au fur et à mesure pour constituer votre capital
2. Profitez de déductions fiscales chaque année
3. Concrétisez vos projets en cours de route



#1 Épargnez au fur et à mesure pour constituer votre capital

Même si la retraite est encore loin, plus tôt vous épargnez pour la retraite, mieux c'est.

Commencez dès aujourd'hui à mettre de l'argent sur un 3^e pilier A pour augmenter votre capital à la retraite.

En laissant travailler les intérêts pour vous, même avec des petits montants, vos efforts seront récompensés !

Prenez l'exemple d'une personne qui verse CHF 100 par mois dès l'âge de 25 ou de 45 ans. La différence est flagrante !

A 45 ans, je commence à verser CHF 100 d'épargne par mois à un taux de 2%

Capital à 65 ans
29'740 CHF

Épargne garantie ••• 24'000 CHF
Intérêts 2% ••••• 5'740 CHF

A 25 ans, je commence à verser CHF 100 d'épargne par mois à un taux de 2%

Capital à 65 ans
73'932 CHF

Épargne garantie ••• 48'000 CHF
Intérêts 2% ••••• 25'932 CHF

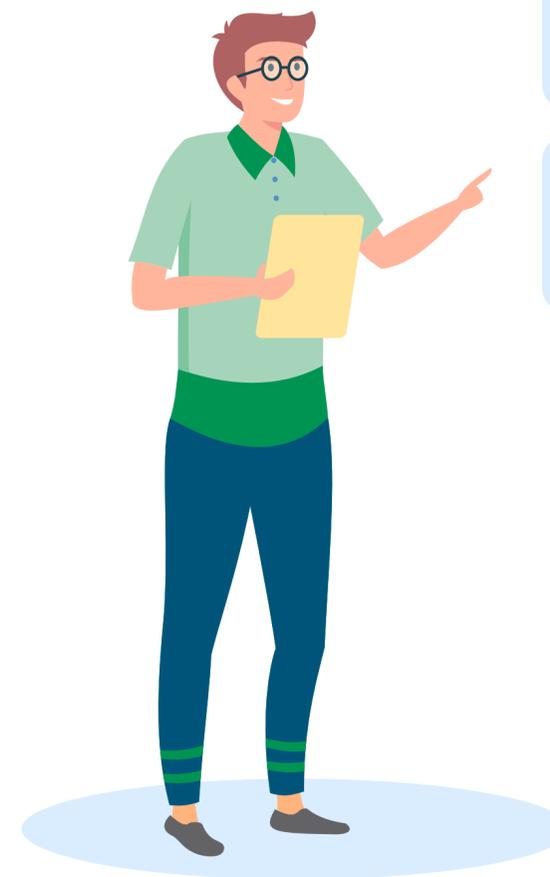
#2 Profitez de déductions fiscales chaque année

Pour encourager la prévoyance individuelle (3^e pilier A), la Confédération vous offre des avantages fiscaux.

Si vous optez pour une solution de 3^e pilier A, les montants que vous versez sont déductibles de votre revenu imposable. Vous pourrez donc profiter des déductions jusqu'au plafond fixé chaque année par la loi.

Prenez l'exemple d'une personne célibataire, habitant Lausanne, avec revenu annuel moyen de CHF 55'000.

En épargnant CHF 100 par mois, l'économie d'impôts se monte à CHF 5'120 sur 20 ans et à CHF 11'080 sur 40 ans !



Revenu annuel moyen : 55'000 CHF
Épargne par mois : 100 CHF

Économie d'impôts
Sur 20 ans : 5'120 CHF
Sur 40 ans : 11'080 CHF



#3 Concrétisez vos projets en cours de route

Avec un 3^e pilier A, vous pouvez constituer des fonds propres pour un projet qui vous tient à cœur ! Vous pourrez par exemple :

| **Acheter un appartement ou une maison pour votre famille**

| **Créer votre propre entreprise**

| **Décider de vous installer à l'étranger**

Vous pouvez récupérer tout ou une partie de votre épargne accumulée, sans frais, à condition que votre contrat se poursuive.



En conclusion

Le 3^e pilier A est un excellent moyen de :

Constituer un capital intéressant pour votre retraite, en plaçant votre argent au fur et à mesure

Profiter de **déductions fiscales** chaque année

Utiliser l'argent mis de côté pour **acheter votre logement ou créer votre entreprise**

Et profiter de la vie !



Retraites Populaires

Fondée en 1907, Retraites Populaires est une institution de droit public à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer.

Au fil des années, elle a développé une activité d'assureur, tant pour la prévoyance professionnelle que pour la prévoyance individuelle, et une activité de gestion de caisses de pension.

Aujourd'hui, Retraites Populaires gère la prévoyance de plus de 212'000 assurés actifs et pensionnés pour un total de fonds sous gestion de CHF 30 milliards.

Les 350 collaborateurs, principalement basés à Lausanne, partagent des valeurs fortes d'efficacité, de proximité, de fiabilité et de responsabilité.



**Retraites
Populaires**

Encore des questions?

Ce guide vous a été utile ?

Pour en apprendre plus sur ce thème
et prendre contact avec nous:

conseillers@retraitespopulaires.ch
021 348 26 26

Pensez à vos connaissances
en leur envoyant ce guide.

Là, pour la vie.

